

# 25 novembre 2025 :

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, IL FAUT DES ACTES ET DES MOYENS !

### Au travail aussi, il faut des actes et des moyens

Les violences faites aux femmes touchent tous les milieux professionnels. Elles restent massives et encore trop souvent invisibilisées :

- 9% des viols ou tentatives de viols interviennent sur le lieu de travail
  - 30% des femmes ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement au travail
  - 70% n'en parlent jamais à leur employeur
- Et parmi celles qui parlent, 40% estiment que la situation s'est retournée contre elles (mobilité forcée ou licenciement)

🌀 **Pour la CFDT**, il est urgent d'agir : le lieu de travail doit être un espace sûr, capable aussi de soutenir les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales grâce à un accompagnement adapté par les services sociaux du travail.

🌀 La France doit s'aligner sur les meilleures législations européennes et transposer rapidement la directive 2024/1385. Cela passe notamment par :

- Une évaluation rigoureuse des mesures de 2018 et l'adoption de nouvelles protections
- Un baromètre annuel piloté par le Haut Conseil à l'Égalité pour mesurer le ressenti des femmes au travail
- Des sanctions pour les entreprises sans plan de prévention ni dispositif de signalement
- Une meilleure protection des victimes : absence d'abrogation des jours de carence, interdiction de licenciement, absences rémunérées pour démarches, mobilité sécurisée
- La formation obligatoire des équipes RH, des managers et des membres des instances représentatives (CSE/CSA)

- Des moyens renforcés pour les référent-es harcèlement et les élues VDHA
- Une campagne annuelle de sensibilisation sur le temps de travail
- Des dispositifs spécifiques pour les personnes les plus vulnérables (jeunes, précaires, apprenties, travailleuses de nuit ou en milieu non mixte, personnes LGBTQI+)
- La possibilité pour les victimes d'être accompagnées par un syndicat dans les entreprises dépourvues de représentation du personnel
- Un accès garanti aux soins avec un remboursement à 100% des consultations en psychotraumatologie
- Le déploiement rapide du programme EVARS dans les écoles, avec les recrutements nécessaires



“ **Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité. Transformer le travail, c'est transformer la société tout entière.** ”